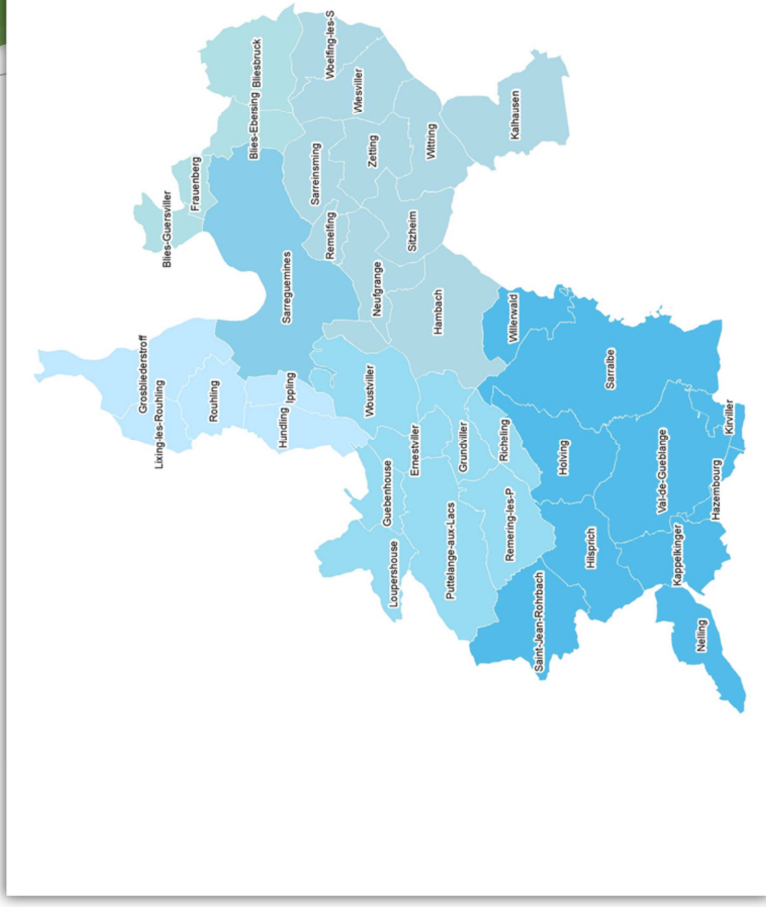
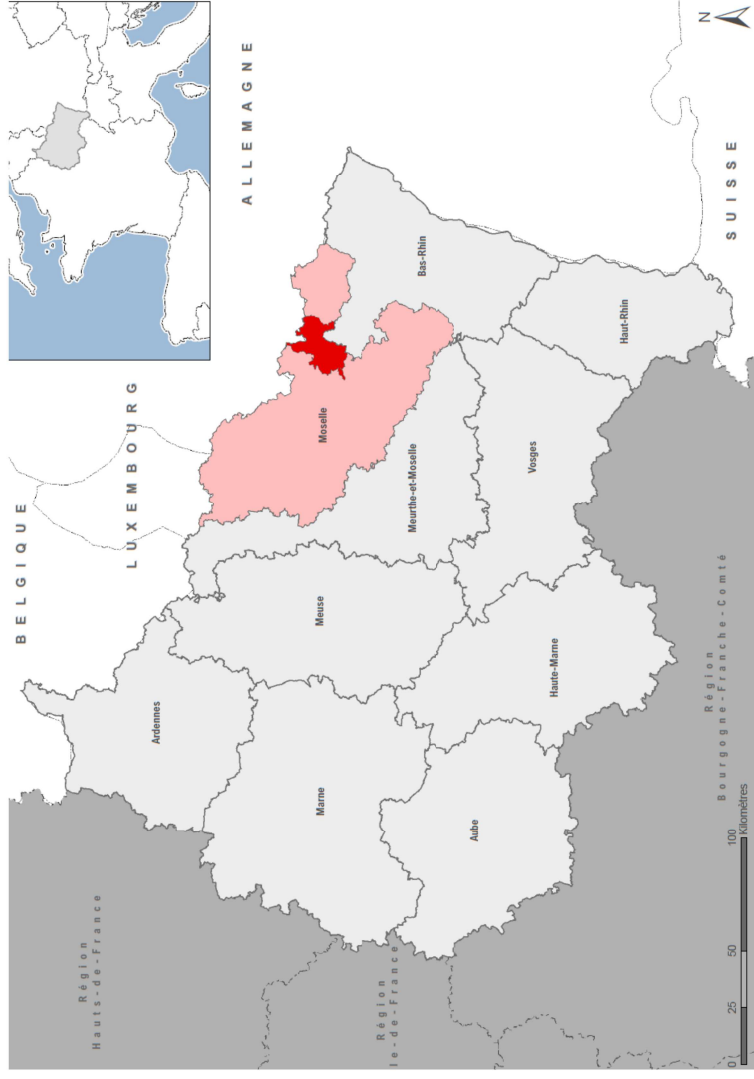


# Méthodologie d'identification des ZAE



# L'EPCI



- ▶ La CASC se situe à l'est de la Moselle à la frontière avec l'Allemagne. Elle est composée de 38 communes pour environ 66 000 habitants.
- ▶ Elle à pour commune centre Sarreguemines qui comprend environ 21 000 habitants.
- ▶ Le territoire est couvert par le SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines (84 communes pour un peu moins de 100 000 habitants).



# La méthodologie retenue :

- ▶ Identification des référents pour L'EPCI.
- ▶ Méthodologie approuvée par le Président de l'EPCI en Bureau après une première discussion avec les élus intercommunaux.
- ▶ Regroupement de données et informations durant l'été et intégration des couches des différentes cartographies au SIG. (Portail national, ZFDE, cartofriche etc.)
- ▶ Ateliers territoriaux réalisés entre octobre et novembre.
- ▶ Assistance des communes en continu pour une phase de concertation et de délibération durant la fin d'année 2023.
- ▶ Débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et transmission des zones d'accélération prévue pour janvier / février 2024.



# Les ateliers territoriaux:



## **GROUPE 1** Mercredi 18 oct. 2023

Grosbiederstroff  
Hundling  
Ippling  
Lixing-lès-Rouhling  
Rouhling

## **GROUPE 2** 25 oct. 2023

Blies-Guersviller  
Bliesbruck  
Blies-Ebersing  
Frauenberg

## **GROUPE 3**

Sarreguemines

## **GROUPE 4** 9 nov. 2023

Hambach  
Kalhausen  
Neufgrange  
Rémelfling  
Sarreinsming  
Siltzheim  
Wiesviller  
Wittring  
Woelfling-lès-  
Sarreguemines  
Zetting

## **GROUPE 5** 9 nov. 2023

Ernestviller  
Grundviller  
Guebenhouse  
Loupershouse  
Putteltange-aux-Lacs  
Rémering-lès-Putteltange  
Richeling  
Woustviller

## **GROUPE 5** 13 nov. 2023

Hazembourg  
Hislprich  
Holving  
Kappelkinger  
Kirviller  
Nelling  
Saint-Jean-Rohrb  
Sarralbe  
Le Val-de-Guébla  
Willerwald

- ▶ Un regroupement de communes limitrophes en fonctions des enjeux et des projets d'ENR précédents.
- ▶ Un « groupe » composé exclusivement de Sarreguemines car disposant de plus d'ingénierie.



# Déroulé d'un atelier

- ▶ (durée de 2 heures environ)  
Première phase de questions réponses sur les ZAENR (obligation d'en identifier, effets, pérennité des zones etc.)
- ▶ Travail d'identification de zones d'accélération et d'exclusion potentielles sur une cartographie neutre et diffusion en simultanée des données du portail cartographique.
- ▶ Identification effectuée par communes et type d'énergie. (Méthanisation / Photovoltaïque / Eolien).
- ▶ Discussion ouverte sur d'autres types d'énergies (hydroélectricité / géothermie / installation de stockage).
- ▶ Clôture de l'atelier avec annonce des suites de la procédure.



# Après les ateliers :

- ▶ Transmission d'un compte rendu et des cartographies issues de l'atelier plus une carte interactive produite par le SIG.
- ▶ Temps de réflexion relativement succinct laissé aux communes pour en discuter une nouvelle fois avec leurs élus.
- ▶ Nouvelle transmission des cartographies potentiellement modifiées pour prendre en compte les observations des élus communaux.
- ▶ Transmission d'une note visant à faciliter les modalités de concertation (forme et durée) et de délibération.
- ▶ Lancement des modalités de concertation.



# Premiers retours des communes :

- ▶ Méthodologie bien accueillie par les élus (participation élevée et implication lors des ateliers).
- ▶ Manque de certitudes techniques notamment en terme de risques de certaines installations.
- ▶ Interrogation sur l'implantation de dispositif de stockage de l'énergie.
- ▶ Rejet relativement important de l'éolien terrestre en raison des nuisances, de l'impact paysagé et environnemental.
- ▶ Inquiétudes quant à la pérennité des zones d'accélération et d'exclusion identifiées.
- ▶ Volonté d'acter les zones d'exclusion en même temps que les zones d'accélération.
- ▶ Manque de lisibilité des projets des communes limitrophes hors EPCI.
- ▶ Territoire considéré comme peu propice au développement de grand projet ENR (maillage urbain ne laissant que peu de grands espaces libres à distance des habitations).



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

